

Nantes, le 15 avril 2020

ÉPIDÉMIE CORONAVIRUS – COVID-19

Les acteurs du logement en Loire-Atlantique lancent une aide au paiement des loyers pour les locataires en difficulté

La crise sanitaire provoquée par la pandémie du COVID-19 a des conséquences financières importantes pour de nombreux habitants. Les ménages déjà en précarité avant la crise mais aussi, désormais, les salariés en chômage partiel, les intérimaires, les auto-entrepreneurs et salariés indépendants peuvent rencontrer des difficultés pour payer leur loyer, qu'il s'agisse de locataires du parc HLM public ou du parc de logements privés. Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique et la CARENE – Saint-Nazaire Agglomération se mobilisent avec les acteurs du secteur : tous musclent leurs fonds afin de pouvoir mettre en place un dispositif commun d'aide au paiement des loyers sous conditions de ressources. Un numéro vert, le 0800 711 044 ouvrira pour les locataires à compter du lundi 20 avril 2020.

Comment en bénéficier ?

En partenariat avec l'Union sociale de l'habitat (USH), les bailleurs sociaux, Action Logement Services (ALS), la CAF et l'Agence d'information sur le logement (ADIL 44), les 3 collectivités mettent en place dès le 20 avril un dispositif commun pour délivrer des aides au paiement des loyers. **Tout locataire d'un logement social ou privé peut faire la demande** d'une aide financière ponctuelle, pour répondre à ses difficultés nées de la crise sanitaire et pouvoir s'acquitter de son loyer.

→ **Les locataires d'un logement HLM** doivent téléphoner à leur bailleur social qui traitera leur demande

→ **Les locataires d'un logement privé** doivent téléphoner au numéro vert : 0800 711 044. L'ADIL 44 ouvre en effet spécialement une plateforme téléphonique à la Maison de l'habitant pour traiter les demandes faites par les locataires d'un logement privé dans le département. Ensuite, chaque demande sera orientée vers le fonds adéquat.

→ Une adresse mail est également mise en place pour tout renseignement : aideauloyer@adil44.fr

L'aide sera attribuée selon des critères de ressources au moment de la demande et à partir de l'analyse de la situation économique et sociale des ménages. Elle sera versée pour 3 mois, renouvelable 1 fois. L'aide pourra être activée dès le loyer d'avril 2020, et jusqu'à concurrence de 3 mois après la fin du confinement.

Comment cela est-il financé ?

Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique abondent chacune de 1 M€ leur Fonds de solidarité logement (FSL) « Maintien ». La CARENE, quant à elle, participe à l'effort en apportant un soutien exceptionnel à hauteur de 150 000 € au FSL départemental. La CAF abondera également ce même fonds.

Géré conjointement par les deux collectivités sur leurs territoires respectifs, le FSL « maintien » est dédié aux ménages en difficulté pour les aider à se maintenir dans leur logement, privé ou HLM. Avec un budget 2020 initial de près de **1,1 M€**, l'effort financier est important. Il pourra évoluer en fonction des besoins.

Aujourd'hui, tous les partenaires du logement s'engagent dans cette initiative. D'autres aides existent déjà, à l'instar des aides des CCAS ou du Département pour les plus précaires. De même, les salariés d'entreprises cotisant à Action Logement (ex-1 % Logement) peuvent faire appel à cet organisme national qui collecte la participation des entreprises à l'effort de construction. Face à la crise, tous musclent leurs dispositifs ou travaillent à proposer des solutions pour chaque habitant.

Acteurs mobilisés :

- Nantes Métropole et les communes
- Département de Loire-Atlantique
- Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique (CAF 44)
- Action Logement Services (Direction Régionale Pays de la Loire)
- la Maison de l'habitant de Nantes Métropole pilotée par l'Agence d'information sur le logement ADIL 44
- l'Union sociale de l'habitat (USH) Pays-de-la-Loire et les bailleurs présents dans département :
- Aiguillon construction
- Atlantique habitations
- CDC Habitat social
- CIF Coopérative
- CISN Atlantique
- Coop Logis
- Espace domicile
- Gambetta locatif
- Habitat 44
- Harmonie habitat
- ICF Atlantique
- Imoja
- La Nantaise d'habitations
- Logi Ouest
- MFLA – GHT coopérative
- Nantes Métropole habitat (NMH)
- Silène
- Vilogia

Contacts presse :

Nantes Métropole : 02 40 99 67 06 - presse@nantesmetropole.fr

Département de Loire-Atlantique : 02 40 99 11 13 - service.presse@loire-atlantique.fr

CARENE – Saint-Nazaire Agglomération : 06 10 18 77 23 - fairandm@mairie-saintnazaire.fr